



COMMUNIQUE DE PRESSE CGT – FSU – SOLIDAIRES

La Loi MACRON : Attention DANGER !

Une Loi antisociale au service du MEDEF qui vise à soumettre les salariés

Jusqu'à présent, les gouvernements successifs, qui ont prêté allégeance au MEDEF, nous avaient habitués à des remises en cause, dérèglements et autres casses d'acquis sociaux divers : **Sécu, Code du Travail, Conventions Collectives ou accords d'entreprises** étaient pernicieusement détricotés et vidés de leur contenu. C'est pourquoi, nous contestons le Pacte de Responsabilité voulu par le Président Hollande. Après les réformes régressives de l'ANI du 11 janvier 2013 (recul sans précédent du droit du travail !) et la contre-réforme des retraites, le gouvernement maintient sa politique de cadeaux au patronat et de casse des conquêtes sociales sous prétexte de diminuer le « coût du travail ». Ce Pacte de Responsabilité dispense les patrons des cotisations sociales des entreprises destinées à la branche famille, cela représente 35 milliards d'euros !

Le projet de **Loi MACRON** va encore plus loin. C'est un **PUTSCH contre le Droit du Travail !**

Le **ministre de l'économie**, veut avec ses collaborateurs forgés dans la culture MEDEF, donner aux patrons toutes libertés pour user et abuser d'une main d'œuvre soumise aux seules règles du marché. Le contrat de travail deviendra la seule référence légale qui définira le rapport entre employeur et salariés. Rapport qui en terme juridique se nomme **subordination envers son employeur. En contrepartie du contrat de travail, le salarié acquiert des droits** (contenue dans le Code du travail, Convention collective, etc). Le projet de loi n'a qu'un seul but supprimer ces droits. Ainsi le contrat de travail signé entre deux parties (salarié-employeur) réputées ne pas être égales serait requalifié en un contrat civil. Il n'y aurait donc plus matière à invoquer un droit spécifique de protection des contrats.

Si elle est votée, **la Loi MACRON va ramener le monde du travail à l'époque....napoléonienne !** En effet MACRON et le MEDEF considèrent que **les conflits du travail doivent disparaître dans leur forme actuelles** (intérêts du salarié contre ceux de l'entreprise) et doivent se régler **désormais à l'amiable** : «... en s'engageant à œuvrer conjointement et de bonne foi à la résolution amiable de leur différent.... ». Plus question de s'appuyer sur les accords d'entreprise, la Convention Collective, le Code du Travail. Le salarié sera considéré alors comme une marchandise, il ne sera plus protégé par les règles collectives.

La Loi MACRON c'est carrément la disparition du Code du Travail et, au-delà, **du Droit du Travail**. Dans cette Loi, les dégâts collatéraux sont clairement actés :

Le contrat de travail sera soumis aux règles du Code Civil et non plus au Code du travail. Le patron pourra prétendre à l'égalité de droit envers son salarié s'il considère que les acquis sociaux sont un frein à la libre entreprise

Remise en cause des Conseils de Prud'hommes

Remise en cause de l'indépendance et du rôle de l'Inspection du Travail

Remise en cause des missions de la Médecine du travail (réduction du nombre de visites obligatoires)

Remise en cause des missions des élus du personnel (CE/DP/CHSCT)

Dégradation considérable des **conditions de travail** et du bien être des salariés : travail du dimanche – pour pas un rond de plus - généralisé et banalisé, travail de nuit - ou en soirée - banalisé et non majoré, flexibilité renforcée... Refonte des instances représentatives du personnel, le CHSCT devenant une commission du CE...

Cette Loi MACRON, ultra-libérale, est un véritable massacre social !

Dans ces conditions, les unions Départementales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES proposent aux salariés de poursuivre la lutte contre le Pacte de Responsabilité, mettre un coup d'arrêt à ces politiques, qui nous enfoncent chaque jour un peu plus dans l'austérité, de se mobiliser et de se faire entendre : lundi 26 janvier, premier jour du débat à l'Assemblée Nationale contre le projet de loi Macron :

participons massivement aux initiatives organisées par la CGT, FO, FSU, Solidaires à :

- Guingamp sur le parvis de la gare SNCF à 17 heures 30
- Lannion, devant la Sous-Préfecture à partir de 12 heures
- Saint Briec, Parvis des droits de l'homme derrière la mairie à 17 heures 30

Empêchons le patronat d'être libre de diriger nos vies !